

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Herausgeber:** Comité central de la Croix-Rouge

**Band:** 28 (1920)

**Heft:** 8

**Rubrik:** Aux sections de l'Alliance suisse des samaritains

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

pratiquer comme telles. Une disposition légale semblable et un diplôme d'Etat manquent encore en Suisse.

L'Alliance suisse des gardes-malades a cherché à combler quelque peu cette lacune en s'organisant il y a une dizaine d'années et en instituant un examen sérieux qui doit être passé devant des médecins. Le fait qu'il y a eu jusqu'au 43 % des candidats qui ont échoué devant cette épreuve, prouve que l'examen n'est point de pure forme. En outre, l'admission à ces examens n'a lieu que si les candidats ont fourni la preuve de s'être voués aux soins des malades pendant trois ans dont deux doivent avoir été passés dans des services hospitaliers de chirurgie et de médecine (avec 12 mois consécutifs dans le même hôpital).

Il nous paraît injuste que, si le personnel infirmier sérieux doit consacrer beaucoup de temps et d'argent à ses études, d'autres personnes puissent exercer la profession de garde-malades sans présenter la moindre garantie. Cette garantie devrait exister tant pour les médecins qui

confient leurs malades à des infirmières que pour les malades eux-mêmes.

Sans croire qu'il soit nécessaire d'entrer ici dans plus de détails sur cette question qui intéresse la santé publique, nous serons toujours à votre disposition pour d'autres renseignements que vous pourriez désirer.

Persuadés d'agir dans l'intérêt de tous les malades, nous avons l'honneur de vous soumettre notre requête, et désirons vous assurer, Monsieur le Conseiller d'Etat, de notre haute et respectueuse considération.

Au nom du Comité central  
de l'Alliance suisse des gardes-malades,  
Le président: Le secrétaire:  
D<sup>r</sup> JSCHER. H. SCHENKEL.

Pour les sections de l'Alliance:

Les présidents,  
Bâle: D<sup>r</sup> O. KREIS.  
Bâle, hôpital bourgeois: Dir. MÜLLER.  
Berne: D<sup>r</sup> C. JSCHER.  
Neuchâtel: D<sup>r</sup> C. DE MARVAL.  
Zurich: D<sup>r</sup> KRUCKER.

## Aux sections de l'Alliance suisse des samaritains

*Chers amis samaritains,*

Au dernier moment, Genève a été empêchée de recevoir les délégués des sections. L'Association des samaritains de Zurich a bien voulu répondre à notre demande pressante d'organiser à sa place l'assemblée de 1920, mais il fallut lui laisser le temps de se préparer à recevoir ses hôtes. C'est pourquoi notre réunion annuelle a dû être renvoyée en août. Mais elle n'en sera qu'une plus cordiale démonstration d'hospitalité et de la volonté des samaritains suisses de poursuivre joyeusement les travaux entrepris ces dernières années pour le bien public.

Les sujets de haute importance qui y seront traités, et les aimables avances de l'Association des samaritains de Zurich, méritent une forte participation des sections de toutes les parties de notre pays.

Samaritains, venez nombreux à Zurich et faites-vous accompagner par des amis

et protecteurs de notre cause. — Avec cordiales salutations,

Pour l'Association des samaritains de Zurich:

*Le président:* O. SIDLER.  
*Le secrétaire:* E. KUNZ.

Pour le Comité directeur de l'A. S. S.:

*Le président:* A. RAUBER.  
*Le secrétaire:* A. WYSS.

*Samedi 21 août*

Depuis 8 h. du matin, remise des cartes de logement à « l'Hôtel du Nord » (1<sup>er</sup> étage), près de la gare. — Après-midi vers 16 h., promenade sur le lac. — Le soir à 19<sup>1/2</sup> h., souper en commun et soirée familière à la Tonhalle. Des indications plus exactes concernant l'heure de la course en bateau, etc., paraîtront dans la *Croix-Rouge*.

*Dimanche 22 août, à 8 h. du matin*

**Assemblée des délégués  
dans la salle de l'Hôtel de Ville**

Les délégués échangeront à l'entrée de la salle leur carte de légitimation contre la carte de vote.

ORDRE DU JOUR:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée des délégués.
2. Rapport annuel (sera envoyé séparément).
3. Comptes de 1919 et rapport des vérificateurs.
4. Budget pour 1921.
5. Nomination d'une section vérificatrice.
6. Vorort. Décision concernant l'époque de transition à une autre section.

*Propositions des sections de l'Est.*

a) Dans le but de créer un secrétariat général permanent et autonome de l'Association suisse des samaritains, une revision des statuts doit être faite. — Le développement de l'Association suisse des samaritains, le travail actuel et futur de cette association sont tels qu'il paraît impossible de trouver un nouveau Comité central pouvant s'occuper des affaires comme travail accessoire.

b) Le Comité central est chargé de trouver les voies et moyens qui permettront au secrétariat de fonctionner au moment où la Direction actuelle sortira de charge.

c) La demande sera adressée à M. Rauber, président en charge, de prendre la direction du secrétariat d'après un contrat à établir. Le président central a donné pendant les huit années de sa présidence des preuves qu'il est bien l'homme indiqué pour le poste de secrétaire général et qu'on ne pourrait en désirer un plus qualifié que lui.

d) Une commission de sept membres doit être nommée par l'assemblée des délégués de Zurich, qui aura à s'occuper de la revision des statuts, de l'élaboration du contrat du secrétaire et qui secondera la Direction dans les questions financières.

7. Motion de la section des samaritains de Berne concernant les vétérans.
8. Caisse de secours. Motion au sujet de l'entrée obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1921.
9. Vente des cartes officielles du 1<sup>er</sup> août en 1921.
10. Désignation du lieu de la prochaine assemblée.
11. Divers.
12. Enquête générale.

Après l'assemblée, dîner en commun à la Tonhalle.

## Nouvelles de l'activité des sociétés

**Genève, gardes-malades.** — Le comité d'initiative pour la création à Genève d'une section de l'Alliance suisse des gardes-malades avait, à la suite de l'assemblée dont nous avons parlé, décidé de convoquer les gardes-malades désireuses de faire partie de l'association à un examen.

Une centaine de gardes et d'infirmiers s'étaient inscrits, et l'examen eut lieu à la clinique du Dr Reverdin, obligeamment mise à la disposition du comité, le 14 juillet dernier.

Ce fut, dès 8 heures du matin, un défilé de gardes-malades des deux sexes, jeunes et moins jeunes, excellentes ou moins excellentes, presque tous et presque toutes quelque peu craintifs de devoir se présenter devant un jury médical. Les docteurs formant cet aréopage étaient MM. Jscher, président central de l'Alliance des gardes-malades, de Marval, sous-secrétaire romand de la Croix-Rouge, Koenig qui avait bien voulu prendre tous les renseignements utiles sur les candidats, et Reverdin, membre de la Croix-Rouge genevoise et du comité d'initiative.

Sur 102 gardes inscrits, 70 se sont présentés devant un jury qui a cherché à ne pas rendre trop difficile aux candidats l'entrée dans la section à fonder. Il ne s'agissait point, pour ce début, d'un examen aussi sévère que le sont ceux que l'Alliance a institués au printemps et en automne de chaque année; il était utile cependant de se rendre compte de la valeur professionnelle des éléments présents à Genève et désireux de devenir les membres fondateurs d'une section destinée à relever la profession d'infirmière.

Sur 70 candidats présents, 60 ont été acceptés et 10 refusés parce qu'ils ne présentaient pas les garanties techniques suffisantes.

Nous saluons avec un vif plaisir la fondation de la 6<sup>e</sup> section de l'Alliance, et nous sommes persuadés que bientôt la section de Genève, sous la ferme et habile direction de son président provisoire, M. le Dr Koenig, sera une des plus florissantes de notre pays.